



# règlement de copropriété et statuts du syndic coopératif

Par **les albizias 1&2**, le **31/05/2021** à **17:58**

bonjour,

notre copropriété va se séparer de son syndic professionnel pour passer en syndic coopératif.

Y a-t-il obligation d'écrire des statuts pour ce syndic? ou le règlement de la copropriété suffit-il?

A l'avance merci.

Par **youris**, le **31/05/2021** à **18:18**

bonjour,

je ne vois pas l'incidence pour votre règlement de copropriété, que votre syndic soit professionnel, non professionnel ou coopératif.

salutations